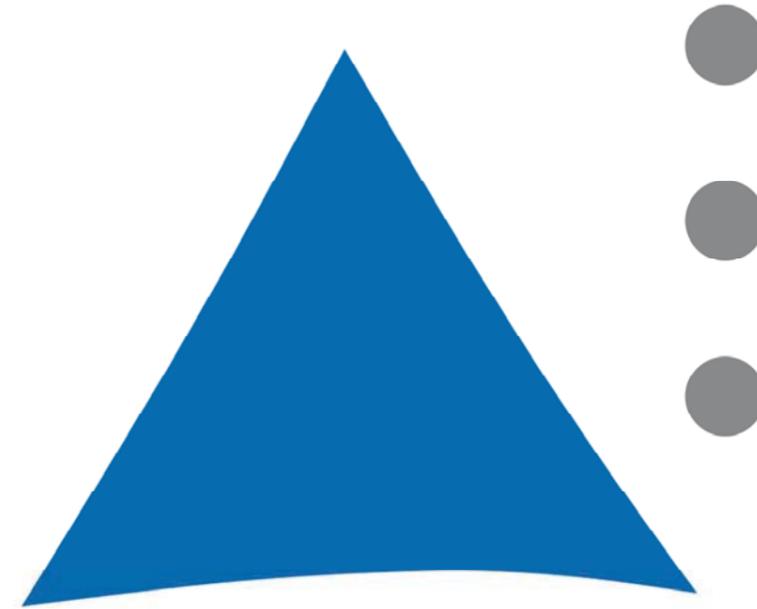


## SOMMAIRE

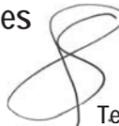
AU 3 – Carte d’implantation	Éch.1/ 25.000	page 1
AU 4 – Plan de masse C1 & C2	Éch.1/ 2.500	page 2
AU 4 – Plan de masse C3	Éch.1/ 2.500	page 3
AU 4 – Plan de masse C4	Éch.1/ 2.500	page 4
AU 10.1 – Notice		page 5
AU 10.2 – Plan de masse - AU 10.4 – Plan en coupe	Éch.1/ 7.500	page 6
AU 10.3 – Plan des façades et des toitures C1	Éch.1/ 1.000	page 7
AU 10.3 – Plan des façades et des toitures C2	Éch.1/ 1.000	page 8
AU 10.3 – Plan des façades et des toitures C3	Éch.1/ 1.000	page 9
AU 10.3 – Plan des façades et des toitures C4	Éch.1/ 1.000	page 10
AU 10.5 – Simulation paysagère		page 11
AU 10.6 – AU 10.7 – Photographies		page 12
Annexes :		
AU 10.5 – Plan de masse C1	Éch.1/ 500	Annexe 1
AU 10.5 – Plan de masse C2	Éch.1/ 500	Annexe 2
AU 10.5 – Plan de masse C3	Éch.1/ 500	Annexe 3
AU 10.5 – Plan de masse C4	Éch.1/ 500	Annexe 4

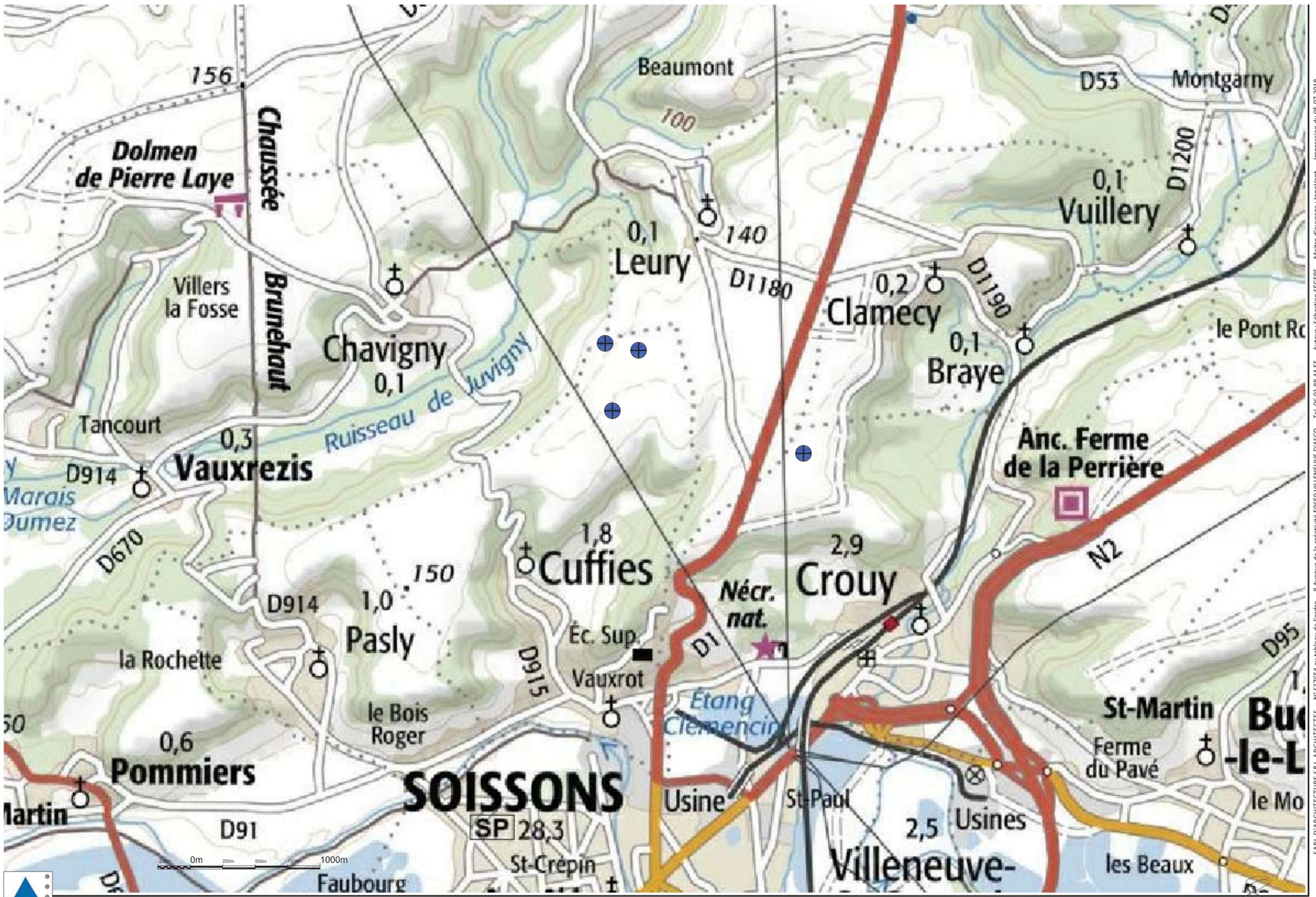


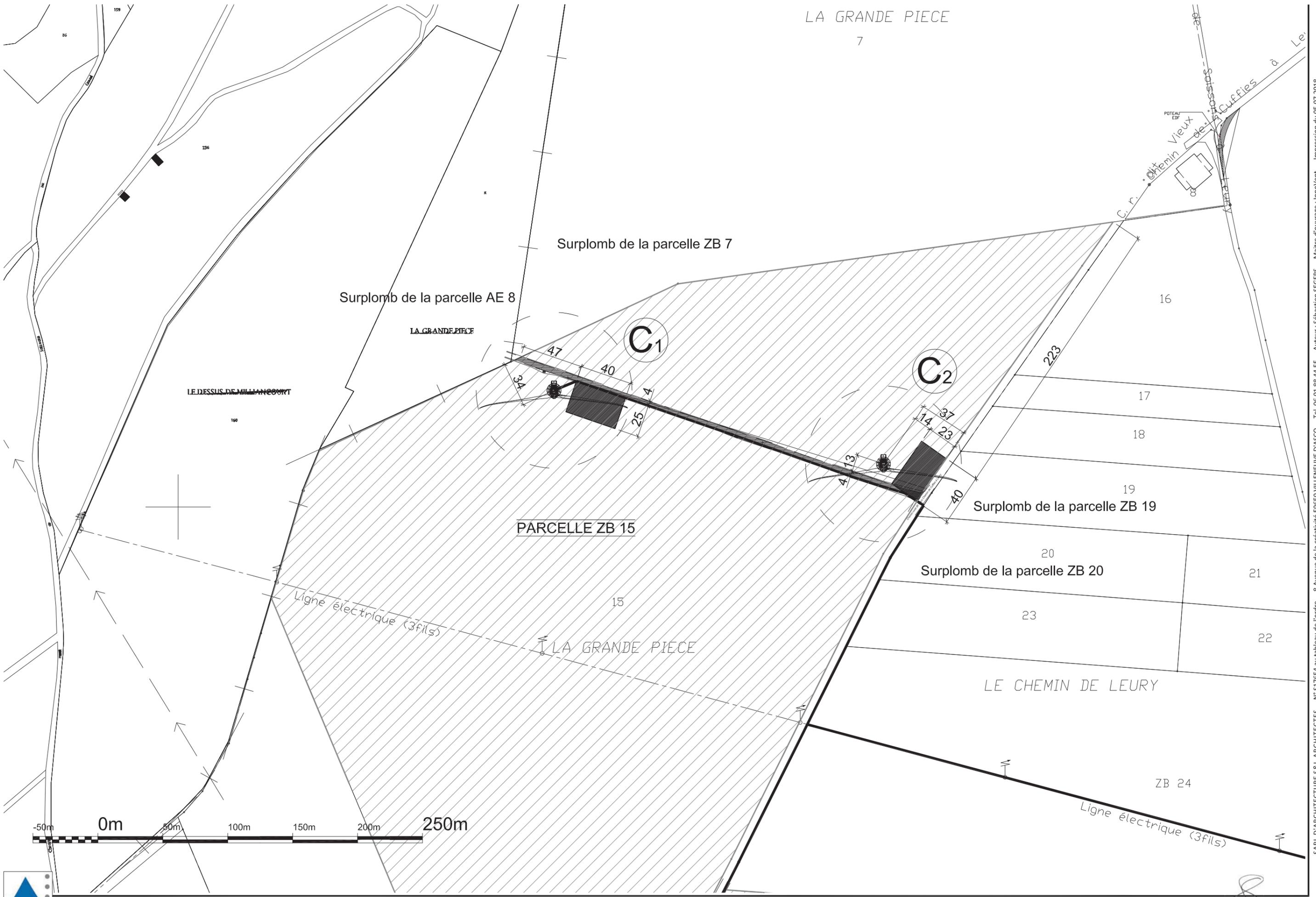
● Céline Leurent  
Architecte D.E.S.L

● Sébastien Segers  
Architecte D.E.S.L

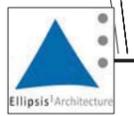
# Ellipsis Architecture

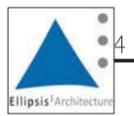
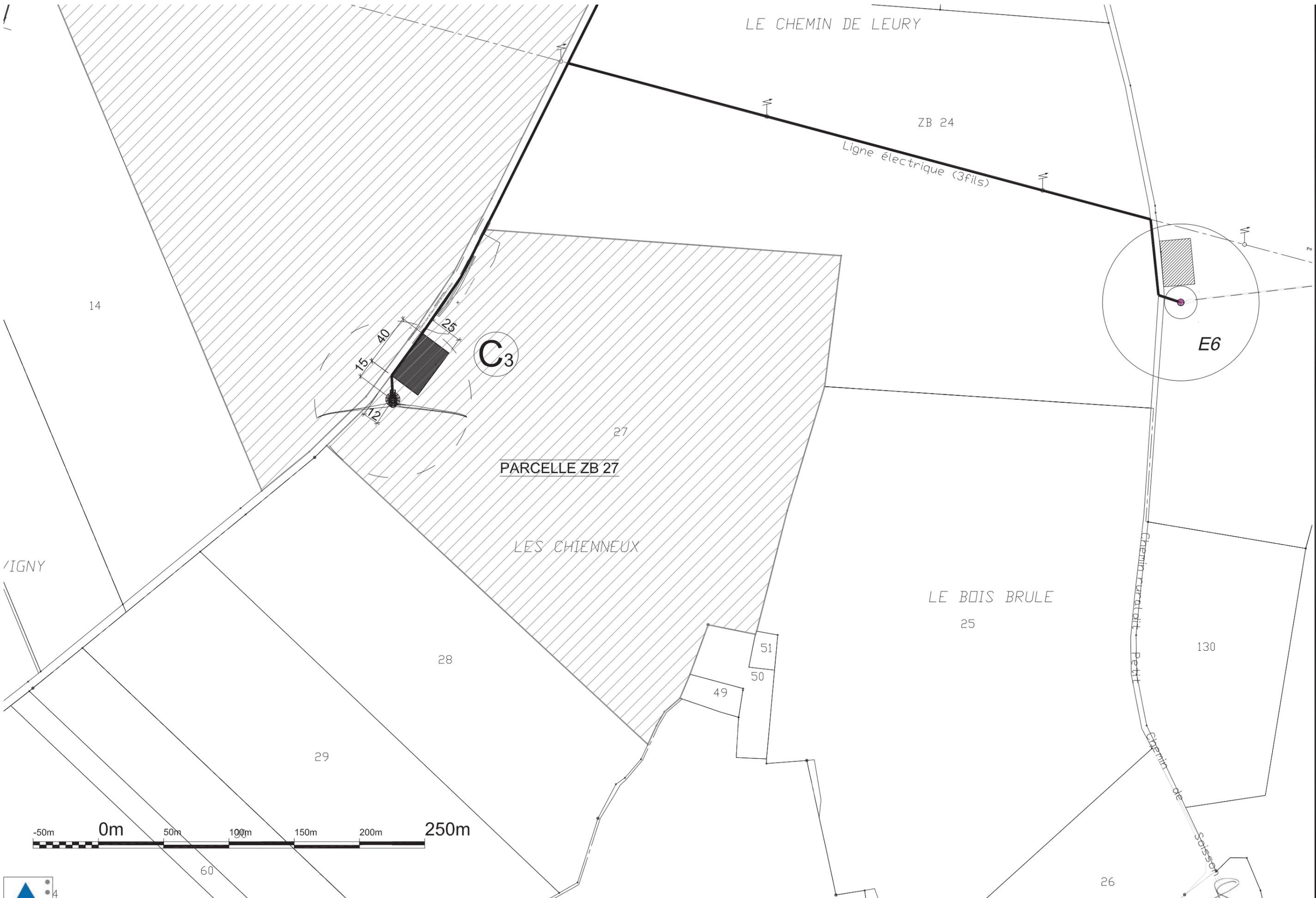
Maître d'ouvrage:	<b>InnoVent</b> Synergie Park 1, parc scientifique de la haute borne 5 Rue Horus 59 650 VILLENEUVE D'ASCQ 03 20 01 30 12
Maître d'œuvre :	<b>SARL D'ARCHITECTURE - S&amp;L Architectes</b> Sébastien SEGERS 8 Avenue de la créativité 59650 Villeneuve d'Ascq <a href="mailto:sebastien.segers@ellipsis.archi">sebastien.segers@ellipsis.archi</a>  Tel 06 01 88 44 55
Date d'édition	5 Juillet 2018
<b>1</b>	<b>DEMANDE D'AUTORISATION UNIQUE POUR LA CONSTRUCTION DE 4 EOLIENNES</b>  COMMUNES DE CROUY ET DE CUFFIES  PROJET ARCHITECTURAL

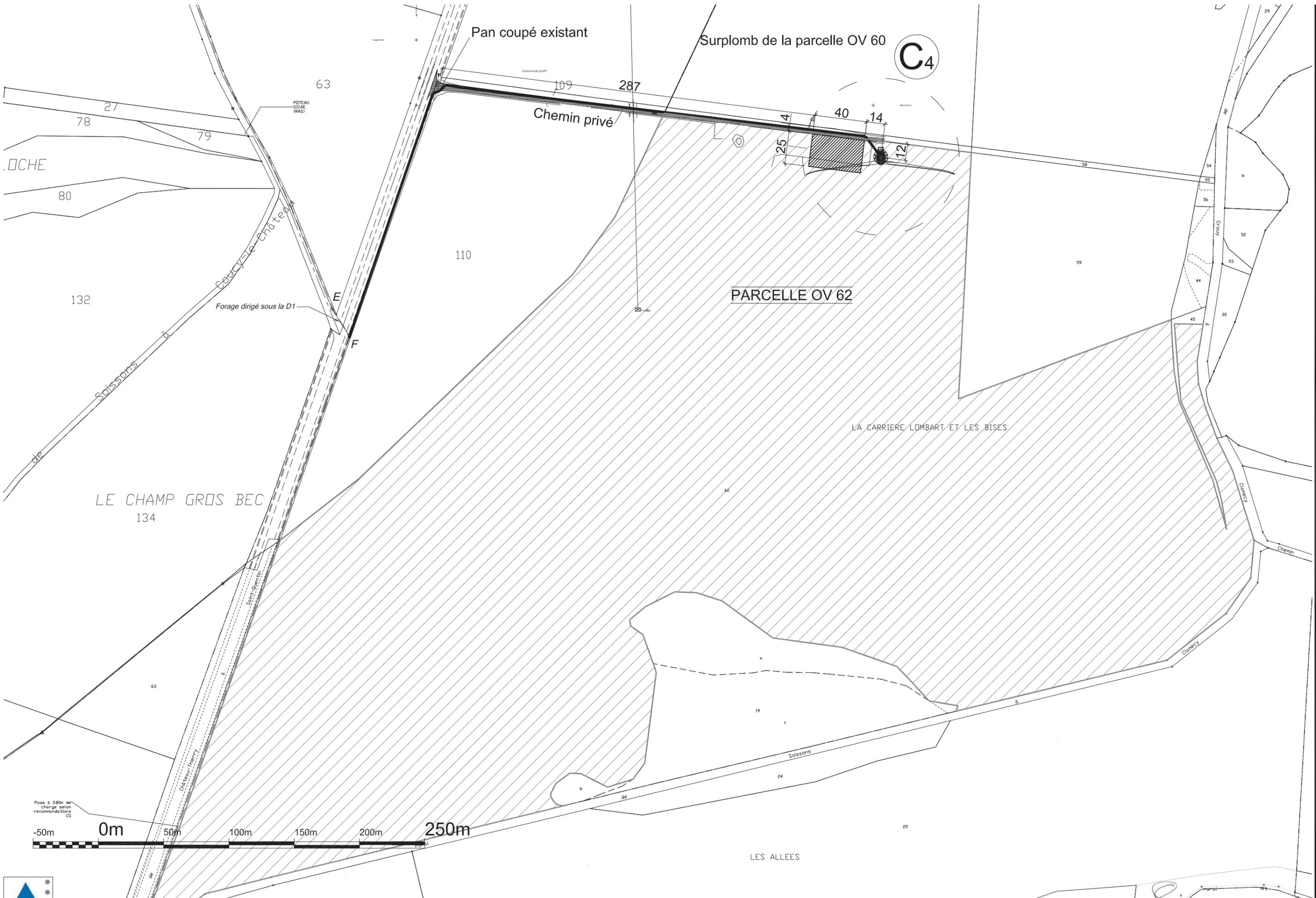




... SARL D'ARCHITECTURE S&L ARCHITECTES ... N° S17654 au tableau de l'ordre ... 8 Avenue de la créativité 59650 VILLENEUVE D'ASCO ... Tel 06 01 88 44 55 ... Auteur : Sébastien SEGERS ... Maître d'ouvrage : InnoVent ... Impression du 05.07.2018







## Notice décrivant le terrain et présentant le projet [3° du I de l'art. 4 du décret n° 2014-450 et l'art. R\*.431-8 du code de l'urbanisme]

### État initial du terrain :

Le contexte paysager du projet est caractérisé par les éléments suivants :

- Le projet est situé sur le plateau agricole au nord de Soissons, au cœur du Soissonnais. L'altitude du site des éoliennes varie entre 144 m et 151 m. Le relief particulièrement linéaire, est caractérisé par sa platitude.
- **Une occupation du sol** très largement agricole sur le site même d'implantation, dépend étroitement du relief. Aux paysages de plateau champs ouverts (céréales, betteraves sucrières, pommes de terre...), très peu boisée, répondent des vallées bien encaissées : vallée de l'Aisne, de l'Ailette, de l'Oise, mais aussi leurs affluents, des vallons secs secondaires. Ces synclinaux sont, au contraire des plateaux, fortement boisés et leurs paysages bien plus hétérogènes, regroupant villes, réseaux routiers, infrastructures diverses. Les agglomérations marquent peu le paysage, l'habitat étant surtout organisé en villages et en fermes implantés en bordures de plateau. A proximité immédiate du projet, deux lignes électriques marquent fortement le paysage.
- **Infrastructures routières** : le parc sera situé à proximité d'axes routiers d'importances locales et régionales. Dans un rayon de 3 km environ, la D1 Chauny-Soissons passe au pied du projet. La N2 (Laon-Soissons) passe à 2,4 km à l'est du projet mais n'offre que peu de vues sur les éoliennes. D'autres routes départementales passent à proximité du projet : D6...
- **Éolien** : Le paysage est ici très peu marqué par l'éolien. Seules les quatre éoliennes de Leury, que viendront compléter les quatre éoliennes du projet, sont construites, et aucune éolienne n'est en projet dans un rayon de 20 km autour du projet. L'ensemble Leury-Crouy-Cuffies formera un seul ensemble visuellement cohérent.

### Présentation du projet

- **Le projet** consiste en l'installation de quatre éoliennes regroupées de part et d'autre du parc éolien de Leury. Ces nouvelles éoliennes seront érigées en plein champs, loin de toute habitation, zone habitable ou infrastructure. Rien ne sera modifié et les infrastructures créées pour les éoliennes de Leury seront exploitées : aucun nouveau chemin ne sera créé, le poste électrique est déjà construit. Aucun défrichement n'est à prévoir. La surface nouvellement construite se résumera donc aux mâts des éoliennes, et leurs fondations, et les plateformes (20 m x 45 m, soit 1000 m<sup>2</sup> par éolienne), au pied de chaque aérogénérateur. Aucune destruction de haie, d'arbres, de murs, de fossés, d'infrastructure quelconque n'est prévue, y compris pour le câblage qui sera enterré.
- **Le choix de l'aménagement** est le fruit de la prise en compte de plusieurs facteurs, techniques, humains et réglementaires. Le projet tient tout d'abord compte du schéma régional éolien de Picardie (2012). Les éoliennes se doivent en outre d'être implantées de manière à capter au mieux le vent pour produire un maximum d'énergie, ce qui est leur raison d'exister ; elles doivent aussi respecter les contraintes spatiales (éloignement aux gazoducs, électricité, habitations, routes, aérodromes...), les contraintes acoustiques et le paysage local. D'où un emplacement choisi à proximité immédiate des éoliennes de Leury. Les éoliennes seront de modèle et de dimensions identiques à leurs voisines : 98,3 mètres de hauteur de moyeu, 120 mètres de diamètre de rotor, soit une hauteur totale de 158,3 m.
  - Enfin, leur organisation est le fruit d'une concertation avec les propriétaires et les exploitants agricoles : implantation dans les parcelles, espacement...
  - Comme toutes les éoliennes, celles du projet seront de couleurs réglementaires (RAL7035). Les mâts seront en acier, les pales et la nacelle en résine époxy, les fondations en béton.
  - Les plateformes, les chemins d'accès en plein champs resteront en l'état et entretenus, en prévision d'un accès futur à chaque éolienne par des engins de maintenance ou de secours. Les parcelles alentours resteront cultivées et les chemins existants, aplanis et élargis si besoin, seront également laissés en l'état : l'expérience nous montre que les exploitants agricoles, qui sont bien souvent les seuls à utiliser ces chemins, apprécient particulièrement d'emprunter des chemins correctes pour sauvegarder le bon état de leur matériel de travail.

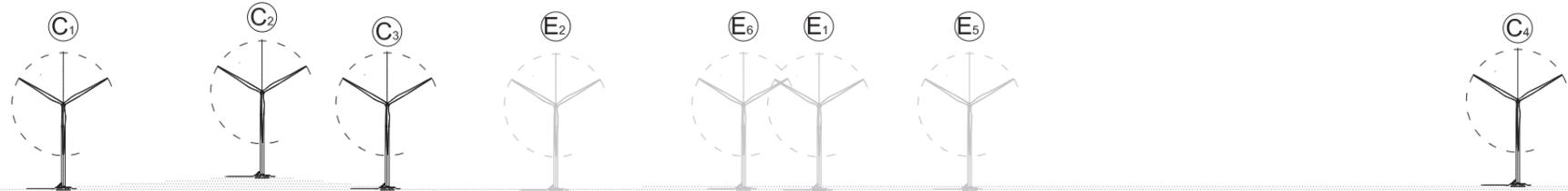
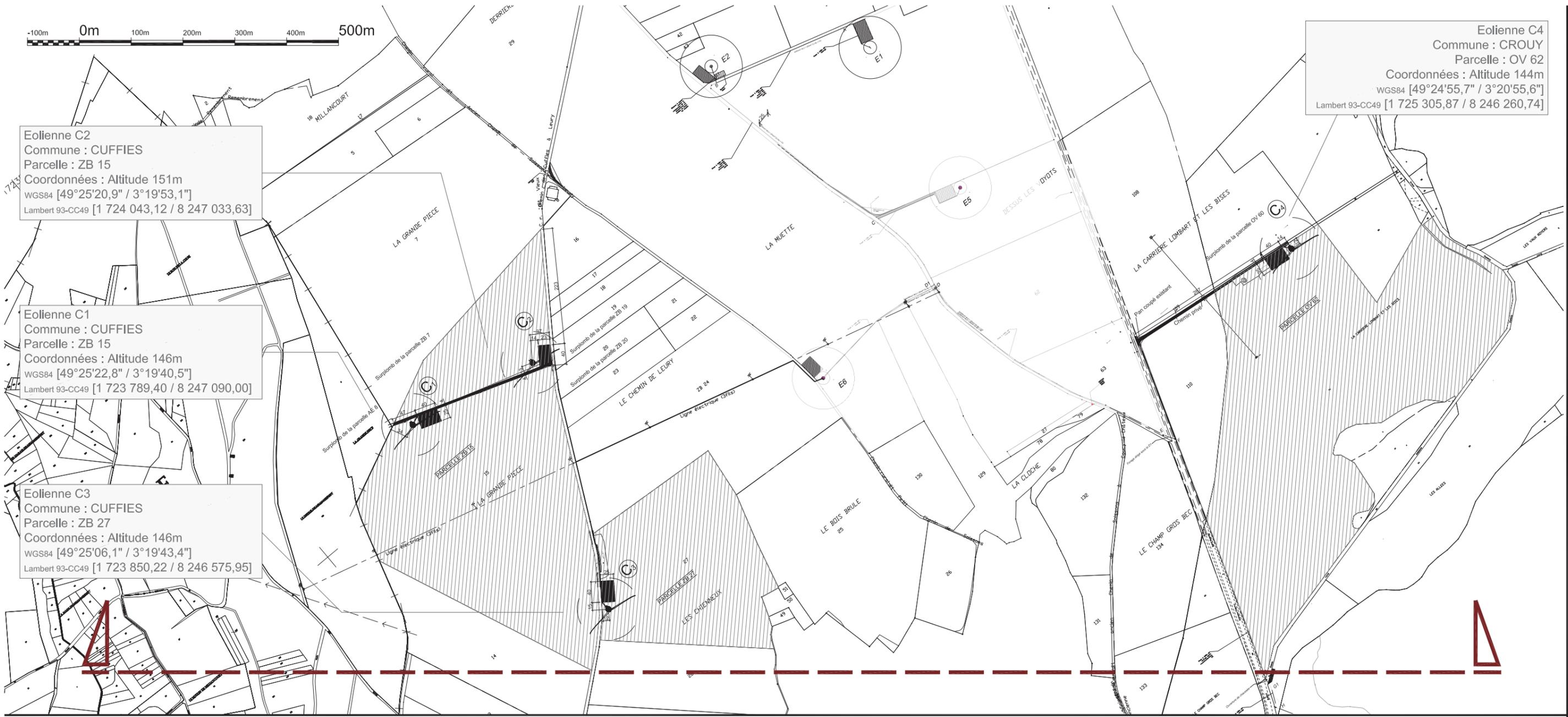


Eolienne C4  
 Commune : CROUY  
 Parcelle : OV 62  
 Coordonnées : Altitude 144m  
 WGS84 [49°24'55,7" / 3°20'55,6"]  
 Lambert 93-CC49 [1 725 305,87 / 8 246 260,74]

Eolienne C2  
 Commune : CUFFIES  
 Parcelle : ZB 15  
 Coordonnées : Altitude 151m  
 WGS84 [49°25'20,9" / 3°19'53,1"]  
 Lambert 93-CC49 [1 724 043,12 / 8 247 033,63]

Eolienne C1  
 Commune : CUFFIES  
 Parcelle : ZB 15  
 Coordonnées : Altitude 146m  
 WGS84 [49°25'22,8" / 3°19'40,5"]  
 Lambert 93-CC49 [1 723 789,40 / 8 247 090,00]

Eolienne C3  
 Commune : CUFFIES  
 Parcelle : ZB 27  
 Coordonnées : Altitude 146m  
 WGS84 [49°25'06,1" / 3°19'43,4"]  
 Lambert 93-CC49 [1 723 850,22 / 8 246 575,95]



8



Surplomb de la parcelle AE 8

Surplomb de la parcelle AE 7

NDE.PIECE

C1

45

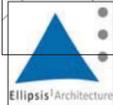
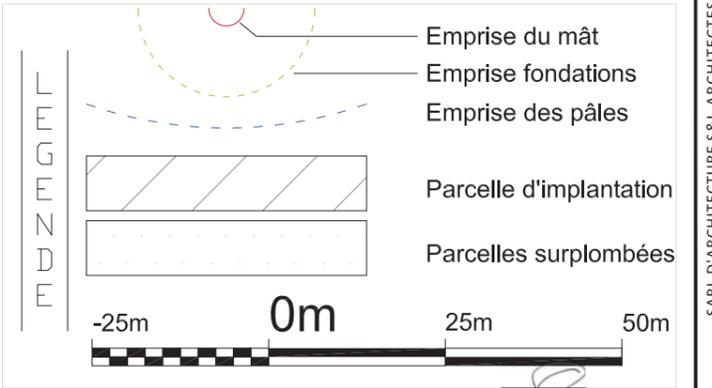
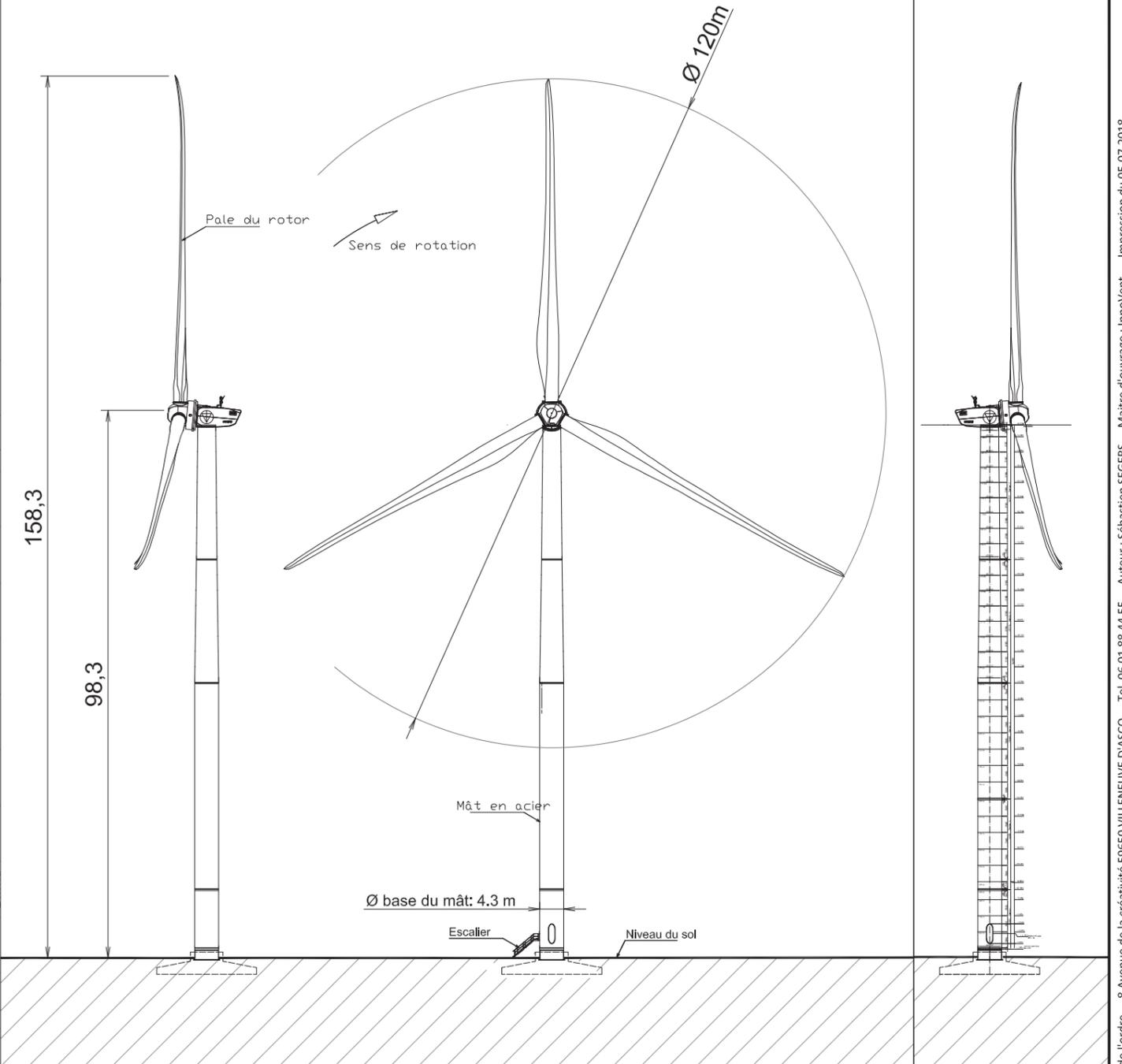
42

34

23

Parcelle ZB 15

Diamètre du rotor : 120m





Parcelle ZB 15

C<sub>2</sub>

223

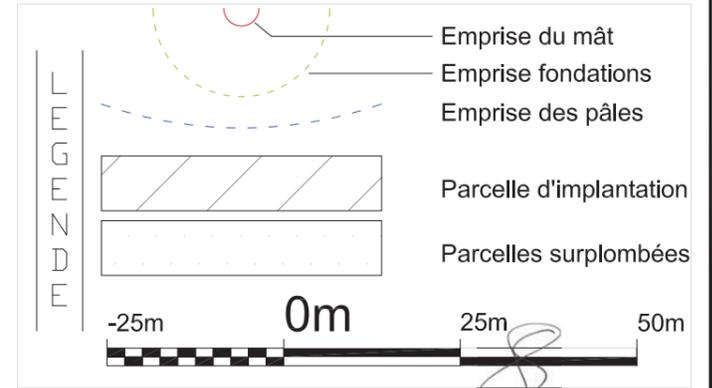
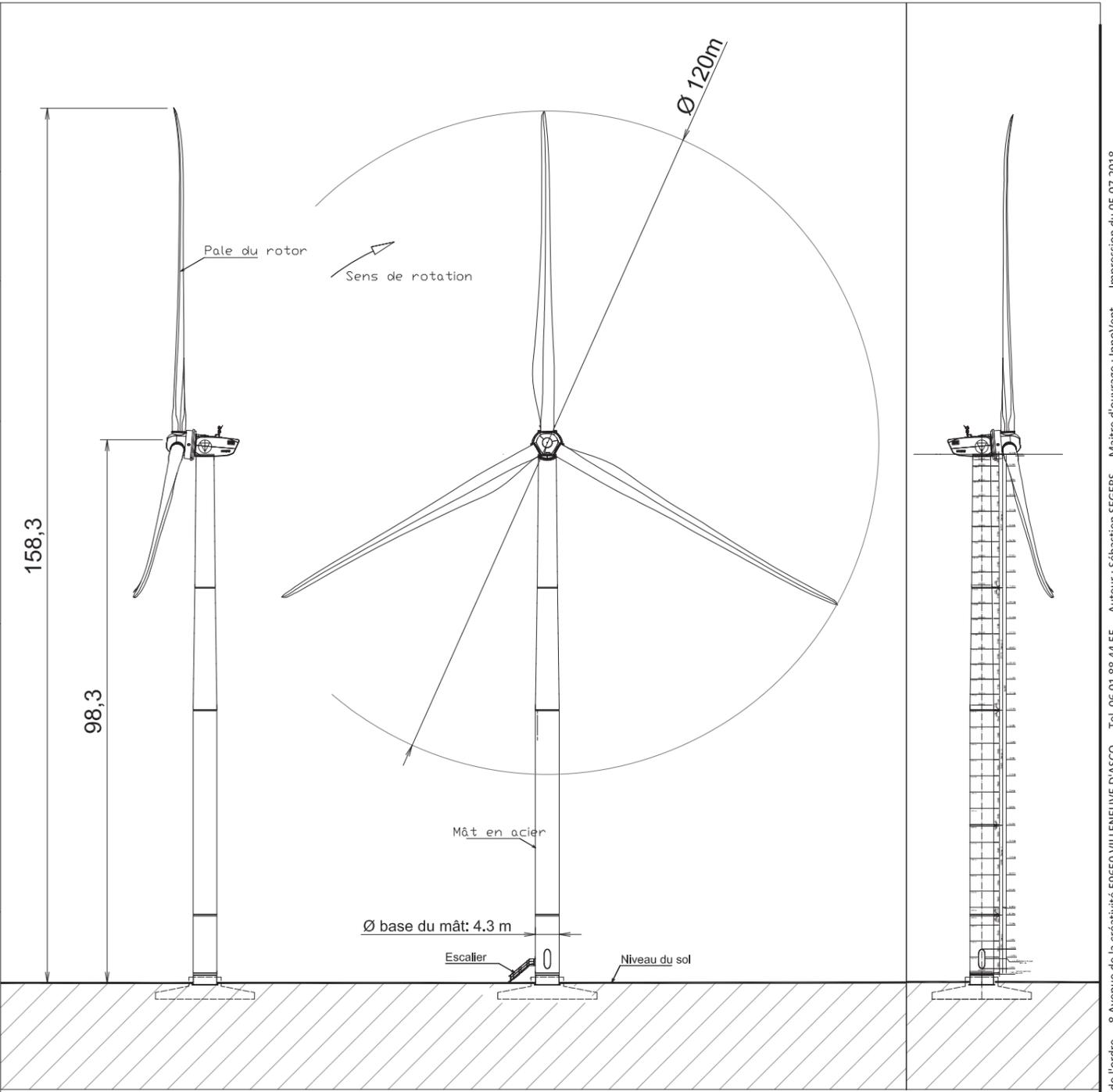
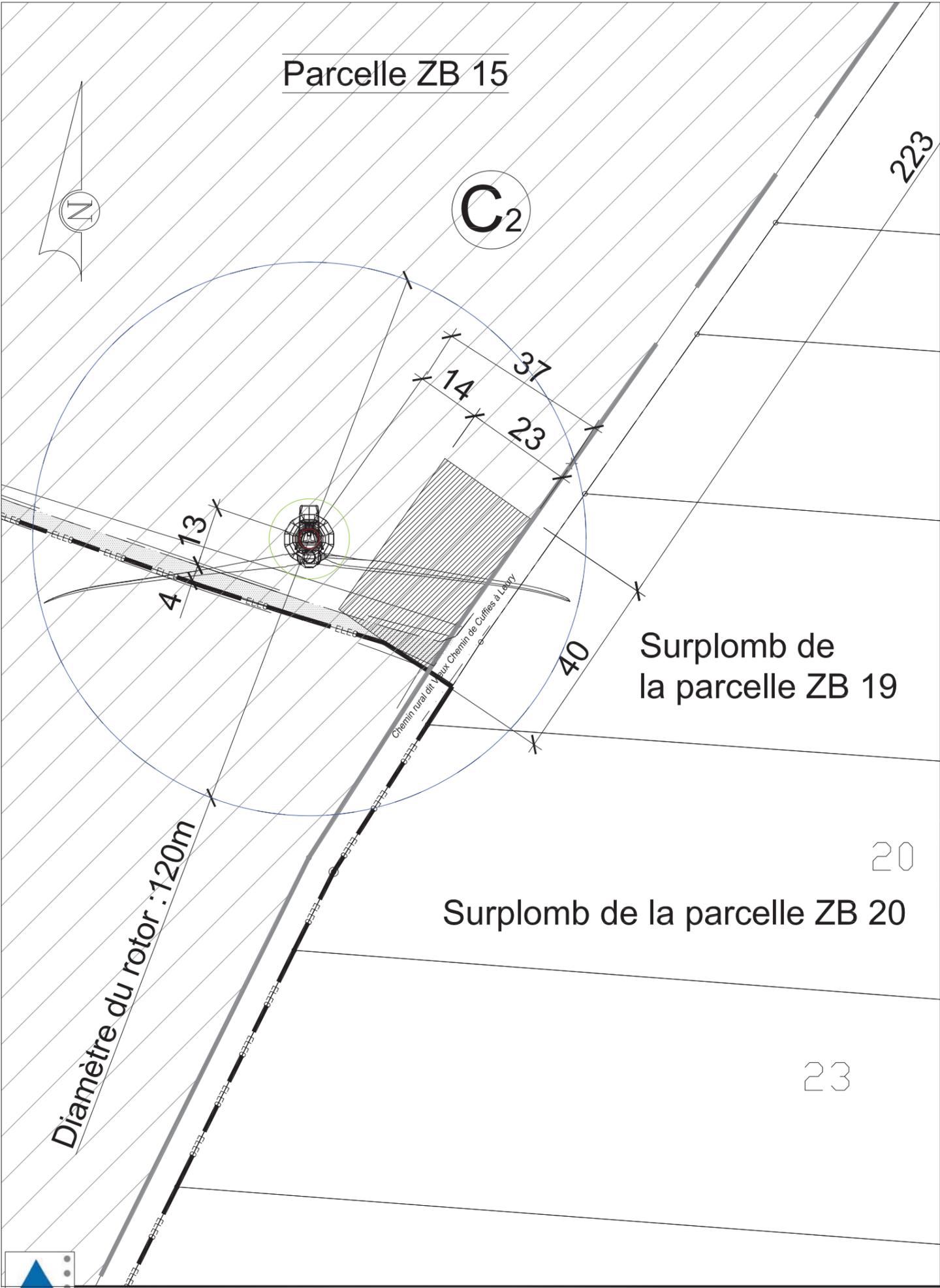
20

23

Surplomb de la parcelle ZB 19

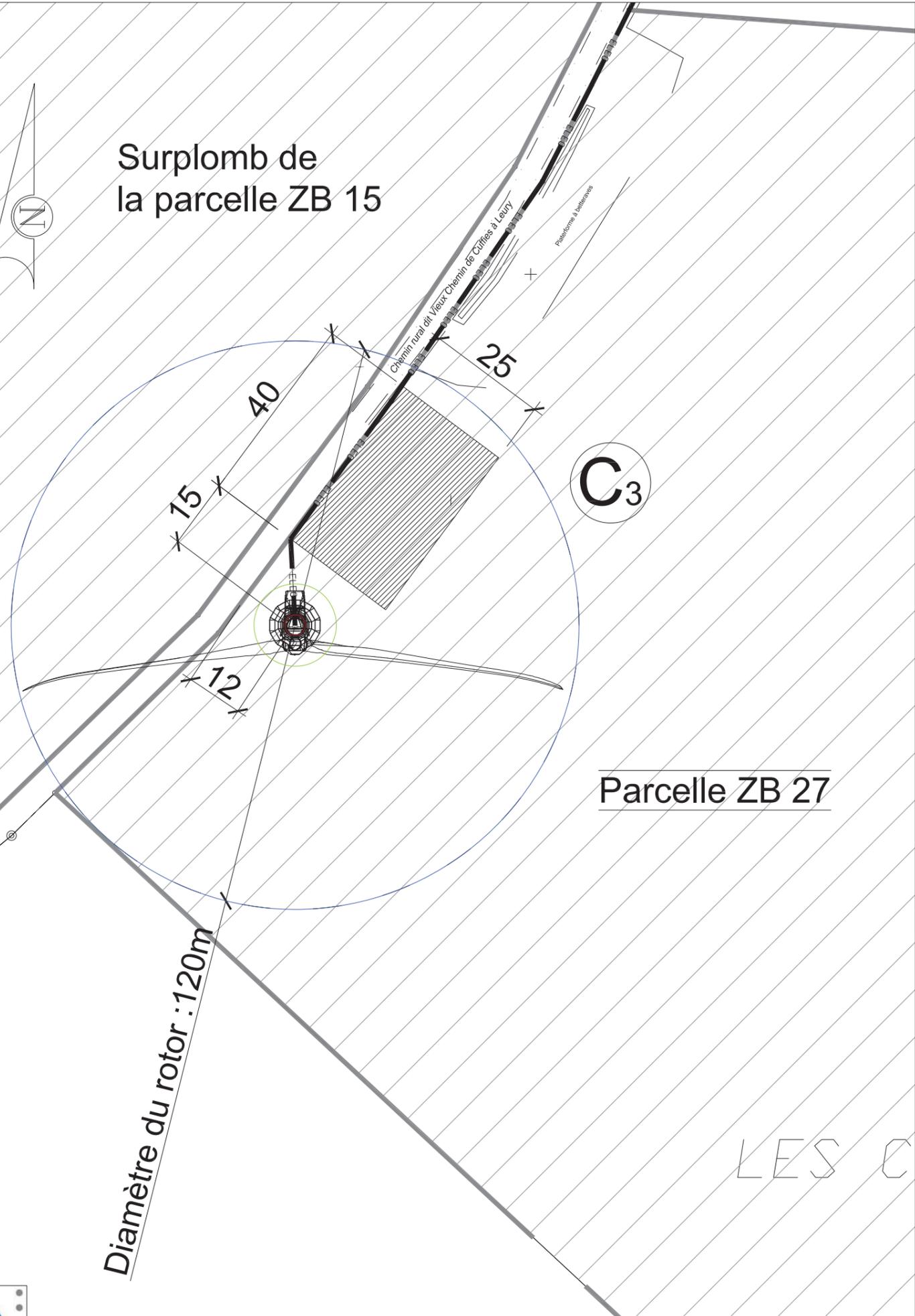
Surplomb de la parcelle ZB 20

Diamètre du rotor : 120m



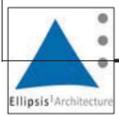
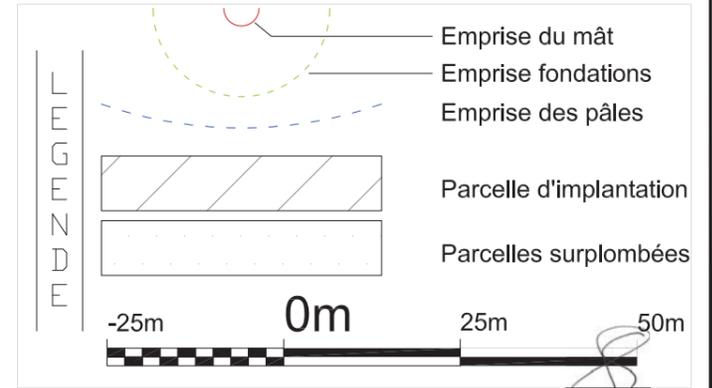
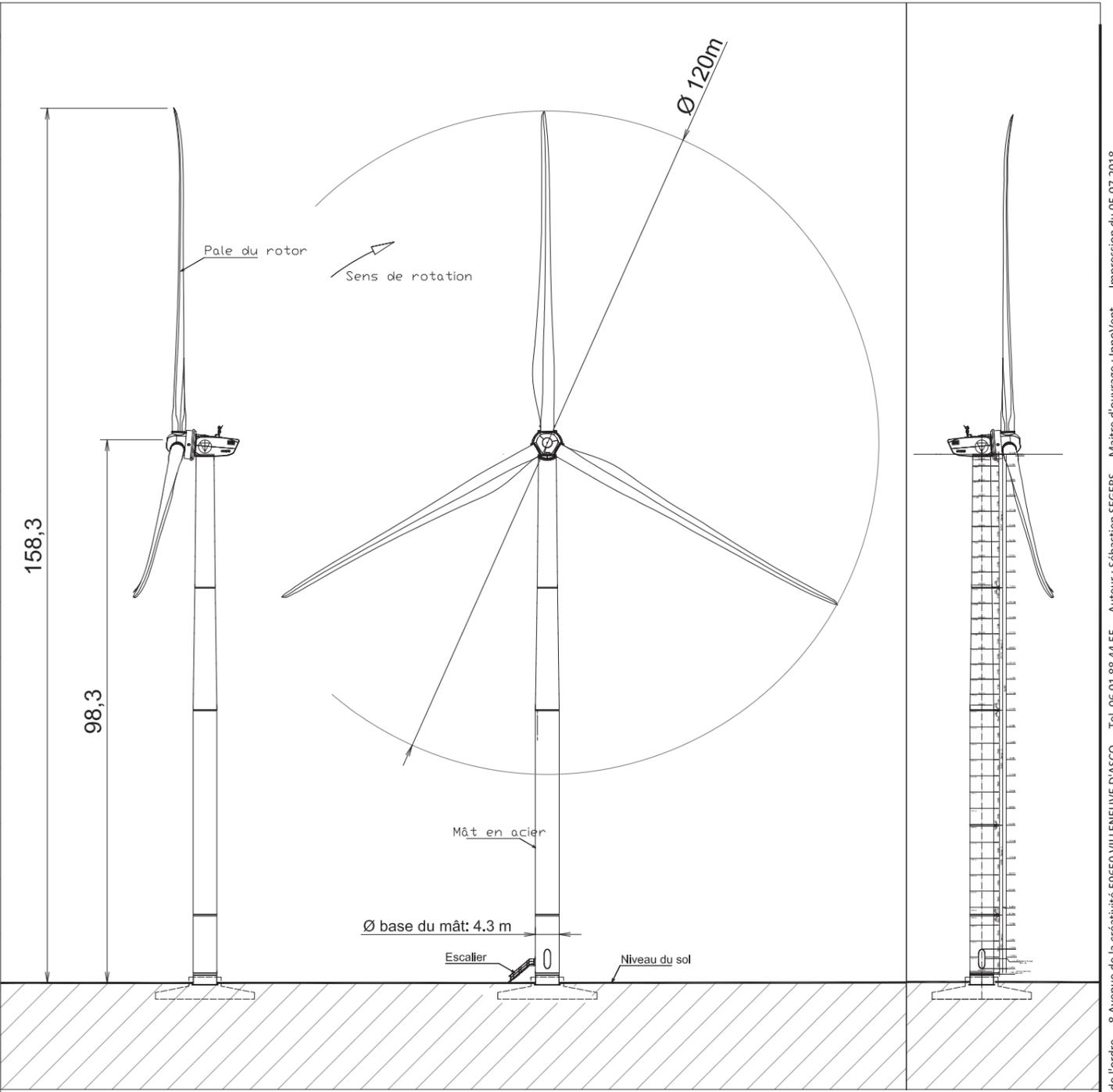


Surplomb de la parcelle ZB 15



Parcelle ZB 27

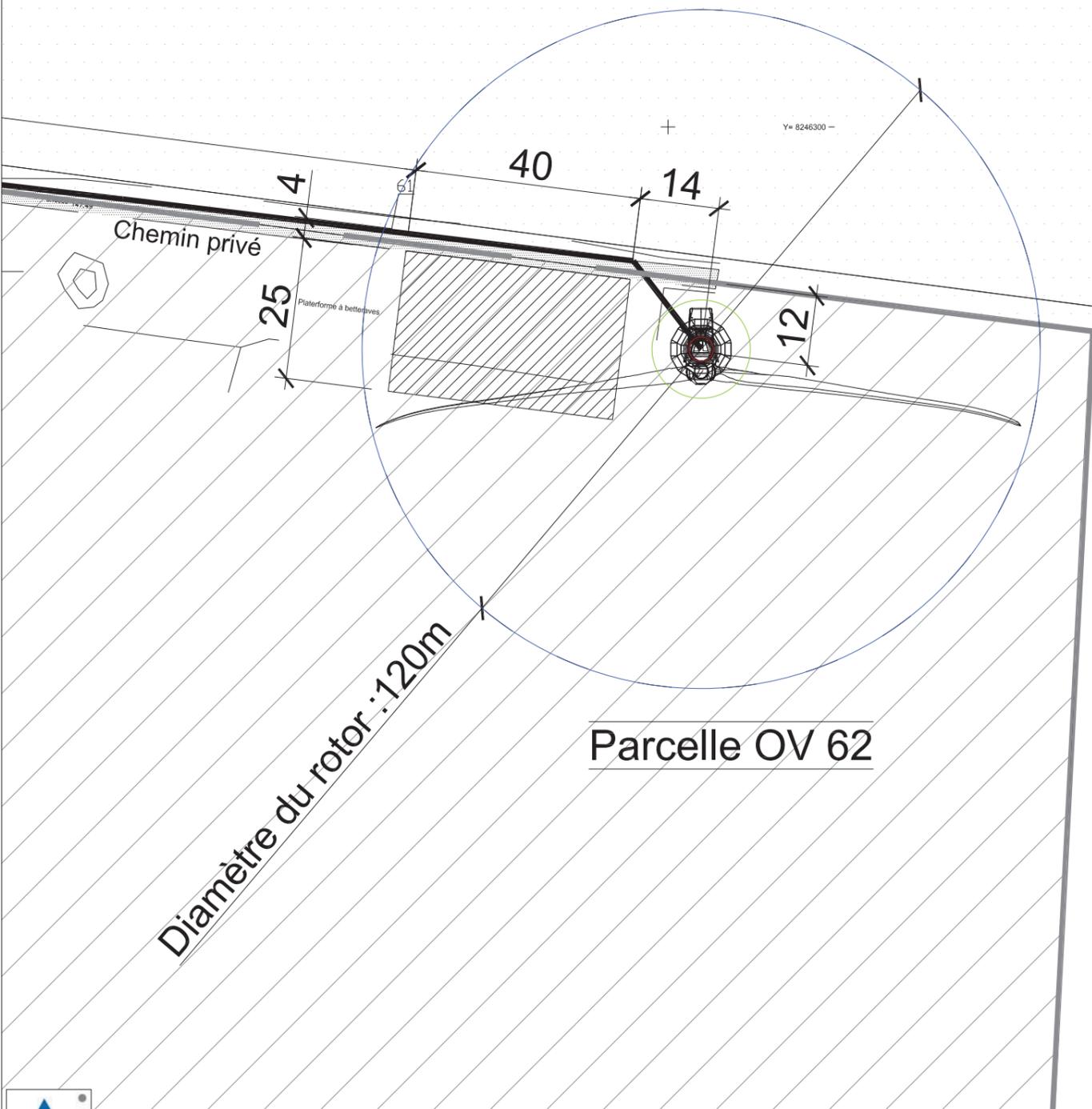
Diamètre du rotor : 120m





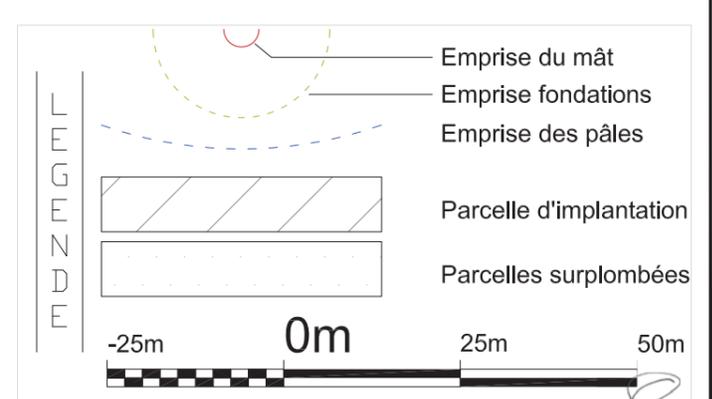
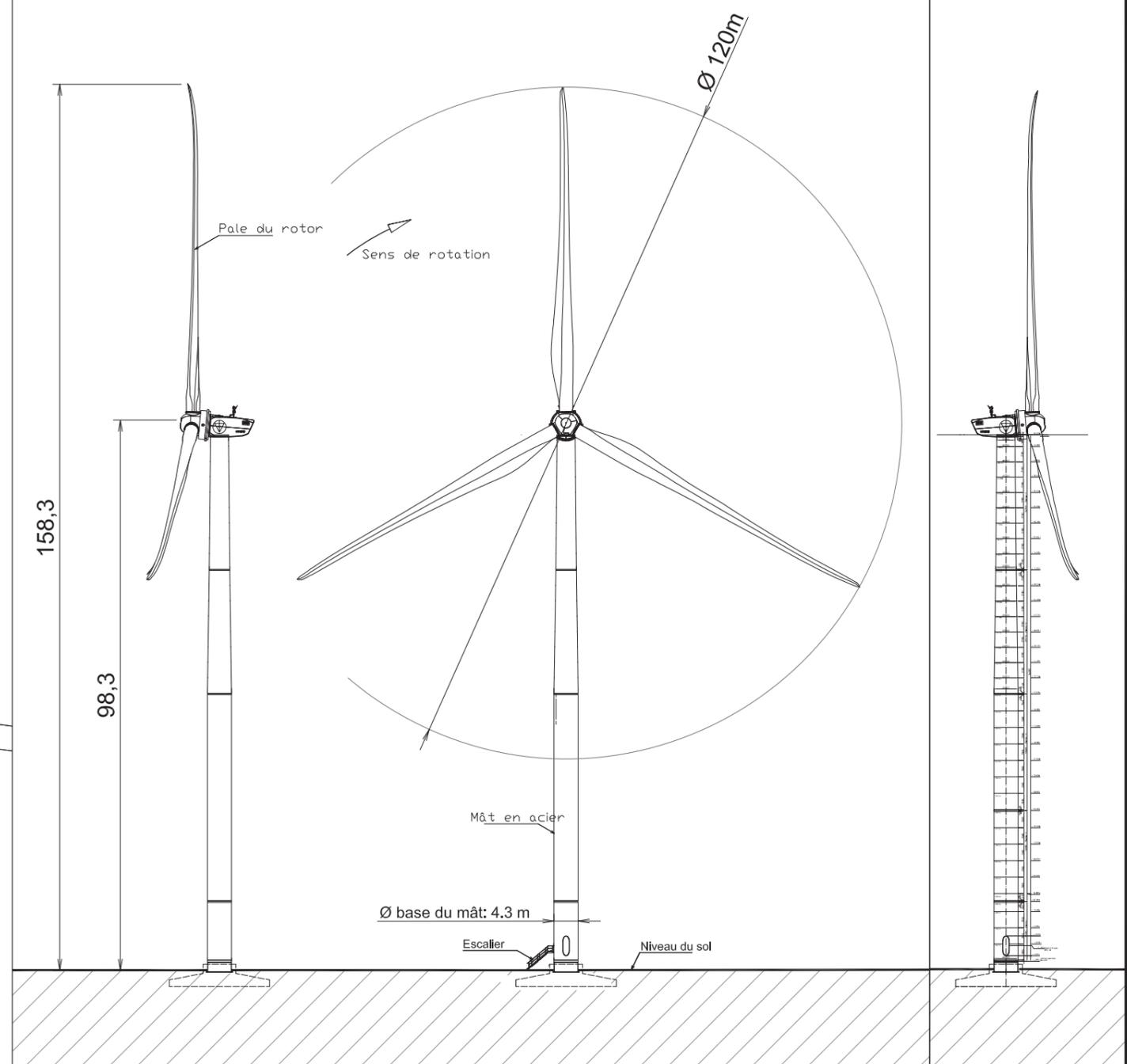
Surplomb de la parcelle OV 60

C4



Diamètre du rotor : 120m

Parcelle OV 62





... SARL D'ARCHITECTURE S&L ARCHITECTES ... N° S17654 au tableau de l'ordre ... 8 Avenue de la créativité 59650 VILLENEUVE D'ASCO ... Tel 06 01 88 44 55 ... Auteur : Sébastien SEGERS ... Maître d'ouvrage : InnoVent ... Impression du 05.07.2018



AU - 10-6 - Photographie du terrain dans l'environnement proche



AU - 10-7 - Photographie du terrain dans l'environnement lointain  
Vue depuis le lieu-dit "La montagne", 14.3 Km au nord